

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 49

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, Mme Batho, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Forteza, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Taché et M. Villani

ARTICLE 7

I. – À l'alinéa 13, substituer au mot :

« cinquième »

le mot

« deuxième ».

I. – En conséquence, à l'alinéa 14, substituer au mot :

« huitième »

le mot

« quatrième ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 15

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif du présent amendement est d'accélérer la mise en oeuvre des objectifs paritaires aux instances de gouvernance de toutes les entreprises : 20 % en 2023, plutôt qu'à 30% en 2026.

Cet amendement modifie le dispositif prévu par la présente proposition de loi pour tenir compte des recommandations formulées par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes dans son rapport de janvier 2021 « De la parité à l'égalité professionnelle ».